Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251127-2025_08_04-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2025-08-04

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Mireille Clouet

Date de convocation du Conseil municipal : le 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Laurence Honoré (pouvoir à Sébastien le Rhun), Aurélien Renouard, Patrick Riffault

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

VIE SCOLAIRE – CONVENTION POUR L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION POUR L'ANNEE 2025-2026

Rapporteur : Aude Marty, Adjointe

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation, tel que prévu dans les programmes scolaires, l'école élémentaire la Pierre Pourprée a prévu 10 séances de natation à la piscine Océlia de Montfort-sur-Meu, pour les élèves de CP. Les séances sont prévues le mardi de 15h à 15h40, du 09 décembre 2025 au 10 mars 2026. Le transport en car est pris en charge par la commune.

Comme les années précédentes, la piscine Océlia propose à la commune de convenir d'une convention de partenariat définissant les engagements réciproques et notamment les conditions financières. Les frais d'accès à la piscine s'élèvent à 121.40 € TTC par séance, soit un montant total à la charge de la commune de 1 214.00 € TTC (pour information, le coût était de 1 179 € TTC pour l'année scolaire 2024-2025).

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251127-2025_08_04-DE

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de convention relatif à l'apprentissage de la natation pour les élèves de l'école élémentaire la Pierre Pourprée pour l'année scolaire 2025-2026,

Après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le projet de convention entre la commune et la piscine Océlia pour l'année scolaire 2025-2026,**
- **D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

La Secrétaire de séance,
Mireille Clouet

